

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 mars 2019 à 20 h 34 au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-03-150 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 mars 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Mandat / Services professionnels d'ingénierie / Expertise du lot 1 de la station d'épuration / Recours judiciaire
- 5.5 Mandat / Services professionnels juridiques / Défense à un recours en contrôle judiciaire

et en y retirant le point suivant :

- 16.4 PIIA / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Reconstruction d'un bâtiment accessoire / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-14

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 18 février 2019 et séance extraordinaire du 26 février 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019
- 3.2 Période de questions
- 3.3 Dépôt de pétition / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

4. Affaires du Conseil

- 4.6 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2019 / Commandite
- 4.7 Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot / Souper des maires de L'Île-Perrot 2019 / Achat de billets
- 4.8 4^e Rendez-vous – Collectivités viables « Oui dans ma cour ! S'allier pour des milieux de vie de qualité » / Vivre en Ville / Autorisation de participation

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.2 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2017 et antérieures / Mandat au notaire

- 5.4 Mandat / Services professionnels d'ingénierie / Expertise du lot 1 de la station d'épuration / Recours judiciaire
- 5.5 Mandat / Services professionnels juridiques / Défense à un recours en contrôle judiciaire
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 février 2019
- 7. Ressources humaines**
 - 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.3 Comité de santé et de sécurité du travail – cols bleus / Réunions du 15 novembre 2018 et du 29 janvier 2019
 - 7.4 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 30 janvier 2019
 - 7.5 Comité de santé et de sécurité du travail – pompiers / Réunion du 7 décembre 2018
 - 7.6 Dépôt / Programme de santé spécifique à l'établissement
 - 7.7 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations
 - 7.8 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Cinq pompiers / Postes réguliers à temps complet
 - 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis / Inscription saison 2018-2019 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.1 Appel de projets en médiation culturelle 2019
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile / Municipalité de Saint-Zotique / Autorisation de signature
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-03 / Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage
 - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-05 / Fourniture de produits d'entretien ménager
- 14. Eaux**
- 15. Génie et environnement**
 - 15.1 Financement / Prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay
 - 15.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.01.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry
 - 15.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1752.10 / Services professionnels de surveillance / Réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste
 - 15.5 Ordres de changement n^{os} 9 à 11 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

- 15.6 Autorisation / Transmission des plans et devis au MELCC / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n° 1753
- 15.7 Permission de passage sous l'emprise ferroviaire au point milliaire 1.81 / Réseau de transport métropolitain / Installation d'une conduite d'égout souterraine / Autorisation de signature
- 15.8 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.09 / Travaux de réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry
- 15.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03 / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 février 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 février 2019
- 16.3 Dérogation mineure / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Implantation du bâtiment accessoire et matériaux de construction / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-13
- 16.5 Dérogation mineure / 2915, rue des Amarantes / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 3 785 173 / Zone H1-431 / CCU n° 19-02-15
- 16.8 Dérogation mineure / 3101, boulevard de la Gare / Dimensions des cases et marge de recul du stationnement et largeur de l'entrée charretière des autobus / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002 / CCU n° 19-02-18
- 16.13 Octroi de contrat / Premier Tech Aqua / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature
- 16.14 Octroi de contrat / Technologies Bionest inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature
- 16.15 Octroi de contrat / Enviro-Step Technologies inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature
- 16.19 Programme « À pied, à vélo, ville active » / Écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1764-01 / Gestion contractuelle / Catégories 1 / Adjudication des contrats à la suite d'une demande de prix / Annexes I, II et IV
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1694-26 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Édouard-Lalonde et Querbes et avenue de la Fabrique
- 17.3 Adoption / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité »
- 17.4 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456
- 17.5 Adoption de projet / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

- 17.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)
- 17.9 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020
- 17.10 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-03-151 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 18 février 2019;
- séance extraordinaire du 26 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-152 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 26 février 2019 et il en résume les décisions prises.

19-03-153 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-03-154 Dépôt de pétition / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

Une pétition contenant 107 signatures est déposée à 20 h 35 à l'égard du projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière.

19-03-155 Société nationale des Québécois du Suroît / Gala Mérite en histoire 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT que le Gala Mérite en histoire vise à promouvoir l'intérêt, le goût et la connaissance de l'histoire du Québec auprès des jeunes, à valoriser l'enseignement de l'histoire, promouvoir et valoriser l'histoire locale, régionale et nationale du Québec et à souligner le travail des élèves méritants;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société nationale des Québécois du Suroît à titre de commandite dans le cadre du Gala Mérite en histoire qui se tiendra le 20 mai 2019 à l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-156 Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot / Souper des maires de L'Île-Perrot 2019 / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper annuel des maires de l'Île-Perrot formulée par l'Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé l'achat de deux billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables, pour le souper annuel des maires de l'Île-Perrot qui se tiendra le 13 mars 2019;

QUE soient autorisés à y participer la conseillère M^{me} Jasmine Sharma et le maire M. Guy Pilon;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-157 4^e Rendez-vous – Collectivités viables « Oui dans ma cour ! S'allier pour des milieux de vie de qualité » / Vivre en Ville / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 4^e Rendez-vous – Collectivités viables de l'organisme Vivre en Ville qui se tiendra à Montréal le 25 avril 2019;

CONSIDÉRANT qu'à cette journée de conférence seront abordés les enjeux et les réflexions portant sur la densification des villes et l'importance de la création de milieux de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que des exemples inspirants en matière de densification urbaine seront présentés;

CONSIDÉRANT que les sujets abordés sont d'actualité à Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation du conseiller M. Paul Normand et des conseillères M^{mes} Céline Chartier, Josée Clément et Jasmine Sharma au 4^e Rendez-vous – Collectivités viables de l'organisme Vivre en Ville;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin leur soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-158 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2017 et antérieures / Mandat au notaire

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Registre foncier du Québec pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2017 et antérieures;

QUE les honoraires et déboursés établis à son offre de services datée du 20 février 2019, soit des honoraires de 52 \$ par unité d'évaluation pour les 250 premiers immeubles pour lesquelles elle devra faire les recherches et de 45 \$ pour les immeubles supplémentaires ainsi que des déboursés de 3 \$ par unité d'évaluation pour les frais de recherches et copies, taxes applicables non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-159 Mandat / Services professionnels d'ingénierie / Expertise du lot 1 de la station d'épuration / Recours judiciaire

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en route du système de traitement de la filière liquide (lot 1) de la station d'épuration, débutés en mai 2017, ne sont toujours pas terminés;

CONSIDÉRANT la mise en demeure transmise par la Ville à l'entrepreneur général responsable de l'exécution des travaux du lot 1, le 20 décembre 2018, demandant à ce que les essais de performance soient tenus, sans délais, conformément au devis;

CONSIDÉRANT l'incapacité de l'entrepreneur général à débiter ces essais de performance et à livrer des installations respectant les critères de performance prévus au devis;

CONSIDÉRANT la complexité du système en place;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville, afin de préparer un recours judiciaire à l'encontre des personnes responsables, de faire procéder à une expertise du concept, des installations du lot 1 et à l'analyse des performances enregistrées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de s'adjoindre un expert indépendant qui pourra témoigner devant les instances judiciaires appropriées;

CONSIDÉRANT que le sous-paragraphe b) du paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer un contrat de services professionnels sans nécessité de procéder à un appel d'offres s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme GBI Service d'ingénierie de préparer une expertise du lot 1 de la station d'épuration, le tout conformément à son offre de services datée du 26 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-160 Mandat / Services professionnels juridiques / Défense à un recours en contrôle judiciaire

CONSIDÉRANT le recours intenté en Cour supérieure contre la Ville dans le cadre duquel la demanderesse reproche à la Ville son refus de lui émettre un certificat d'occupation pour l'utilisation du lot 3 744 485 sis sur la rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater une firme afin de la représenter;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme DHC avocats de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-005308-195.

« ADOPTÉE »

19-03-161 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 février 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 février 2019 totalisant un montant de 1 486 930,97 \$.

19-03-162 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 21 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-163 Comité de santé et de sécurité du travail – cols bleus / Réunions du 15 novembre 2018 et du 29 janvier 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols bleus tenues le 15 novembre 2018 et le 29 janvier 2019 et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-164 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 30 janvier 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 30 janvier 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-165 Comité de santé et de sécurité du travail – pompiers / Réunion du 7 décembre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des pompiers tenue le 7 décembre 2018 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-166 Dépôt / Programme de santé spécifique à l'établissement

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-527 approuvant le Programme de santé spécifique aux établissements cols bleus de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ c S-2.1) qui vise l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

CONSIDÉRANT la mise à jour du programme, maintenant appelé Programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE), élaborée en juin 2018 par l'équipe de santé au travail – secteur ouest de la Montérégie, Direction de Santé publique de la Montérégie, et présentée le 30 octobre 2018 aux trois comités de santé et sécurité du travail de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la mise à jour du PSSE élaborée en juin 2018 et que ledit programme soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-03-167 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-586;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 18 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Yann Giasson dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Giasson.

« ADOPTÉE »

19-03-168 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Cinq pompiers / Postes réguliers à temps complet

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-587;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations du Service de sécurité incendie, datées du 18 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM. Joé St-Denis, Sassan Alborzi, Maxime Quesnel, Philippe Buteau-Moisan et Julien Beaudoin-Morin dans leur poste de pompier à temps complet;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. St-Denis, Alborzi, Quesnel, Buteau-Moisan et Beaudoin-Morin.

« ADOPTÉE »

19-03-169 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Modifications complémentaires / Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT la modification de la structure organisationnelle du Service du développement et de l'aménagement du territoire (SDAT) en date du 21 novembre 2017 en vertu de la résolution 17-11-990;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter des ajustements à ladite structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle structure organisationnelle sera implantée graduellement au moment jugé opportun par l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT que les ajustements ont été présentés aux représentants du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432, le 24 janvier 2019 ainsi qu'aux employés du service le 25 janvier 2019, par M. Olivier Van Neste, directeur du SDAT;

CONSIDÉRANT que l'ex-titulaire du poste d'inspectrice en environnement a été promue au poste d'inspectrice municipale 1 en vertu de la résolution 19-02-112;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation de la division – Génie et environnement ainsi que l'appellation du poste de chef de division relié à cette division soient renommées comme suit :

- division – Génie
- chef de division – Génie

QUE la section - Environnement soit créée au sein du SDAT;

QUE le poste cadre de chef de section - Environnement soit créé;

QUE ledit poste relève du directeur du SDAT;

QU'il est entendu que le poste de chef de section - Environnement devra faire l'objet d'une évaluation aux fins de son intégration au sein de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*;

QUE le poste syndiqué d'enviro-conseiller soit créé;

QUE ledit poste relève du chef de section - Environnement;

QUE le poste d'enviro-conseiller a fait l'objet d'une évaluation conjointe entre la Ville et le SCFP (section locale 1432) le 4 février 2019 et que celui-ci se situe à la classe 8 de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE le poste d'inspecteur en environnement soit aboli à la date de la confirmation de M^{me} Claudia Trottier dans son poste d'inspectrice municipale 1;

QU'en conséquence, la Ville adopte la structure organisationnelle telle qu'elle apparaît à la recommandation du Service des ressources humaines datée du 21 février 2019;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, les conventions collectives ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

19-03-170 Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis / Inscription saison 2018-2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que Danika Giancristofaro est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe Pee-Wee Féminin AAA des Warriors Lac St-Louis et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur Vaudreuil-Dorion n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT qu'une preuve d'inscription a été remise au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit remboursé à la Fédération québécoise de hockey sur glace Région du Lac St-Louis, 6875, boulevard Thimens, local 200, Saint-Laurent (Québec), H4S 2C7, pour les frais d'inscription de Danika Giancristofaro pour la saison 2018-2019;

QU'une copie du chèque et de la résolution soient transmises à Danika Giancristofaro;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-171 Appel de projets en médiation culturelle 2019

CONSIDÉRANT l'opportunité d'offrir aux citoyens de Vaudreuil-Dorion des activités de médiation culturelle à la fois originales et porteuses pour le développement des sentiments de fierté et d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les artistes du milieu;

CONSIDÉRANT la grande participation des citoyens de Vaudreuil-Dorion aux différentes activités proposées depuis le lancement du programme *Je suis...*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les activités culturelles énumérées ci-dessous et soit autorisée, à cet effet, une dépense de 31 672,66 \$:

Activité	Promoteur	Montant
Mon Noël chez Félix L'objectif est de créer une activité de rencontre à la Maison Félix-Leclerc où le partage culturel en lien avec les fêtes de Noël est au rendez-vous avec les élèves en francisation et l'artiste Monica Brinkman. Création d'ornements de Noël représentant la culture des participants menant à la présentation et la décoration d'un arbre de Noël multiculturel qui sera présenté à la bibliothèque ou autres lieux publics de la Ville.	Groupe de francisation multiniveaux de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes et l'artiste Monica Brinkman	1 147,87 \$
Byz-Art Création de vélos artistiques en médiation culturelle avec les membres du Zèbre rouge et les citoyens lors d'événements. Les vélos artistiques pourront être empruntés par la suite par les citoyens. Les vélos artistiques seront également intégrés au défilé MOZAIK 2019.	Le Zèbre rouge	3 549 \$
Les maillons d'une ville nous illuminent Création d'une œuvre selon la démarche artistique de l'artiste qui sera réalisée en médiation culturelle dans les résidences de personnes âgées.	Sonia Haberstich	5 967,20 \$
À chacun son histoire Création d'une œuvre collective en médiation culturelle avec les nouveaux arrivants qui devront partager leurs histoires ainsi que leurs aspirations en lien avec leurs nouveaux départs au Québec.	Réseaux Emploi Entrepreneurship en collaboration avec Tina Struthers	4 067,82 \$

<p>Branchez-vous</p> <p>Ateliers de médiation culturelle qui seront réalisés dans le cadre de la semaine de la santé mentale avec les citoyens et intervenants dans le domaine de la santé mentale. Les ateliers auront pour objectifs de réaliser une œuvre collective avec la population tout en faisant de la sensibilisation. Les ateliers seront tenus dans des endroits inusités tels qu'épiceries, parcs et autres lieux publics pour confronter les gens à la problématique de la santé mentale.</p>	<p>Comité de la semaine de la santé mentale de Vaudreuil-Soulanges et l'artiste Monica Brinkman</p>	<p>1 940,77 \$</p>
<p>Le grand rassemblement</p> <p>Projet de médiation culturelle communautaire de grande envergure impliquant beaucoup d'organismes du territoire dans l'objectif de constituer une grande œuvre collective représentant la mise en commun de toute une communauté. Projet qui sera en marche tout au long de l'année dans différents événements de la Ville et autres occasions, de façon à créer des rencontres entre les membres d'organisations et les citoyens.</p>	<p>Tina Struthers et Monica Brinkman</p>	<p>15 000 \$</p>
<p>Total</p>		<p>31 672,66 \$</p>

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-172 Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile / Municipalité de Saint-Zotique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que dès son entrée en vigueur le 9 novembre 2019, l'ensemble des municipalités locales visées devront être en mesure d'appliquer sur leur territoire les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile proposée par la Municipalité de Saint-Zotique remplit pleinement lesdits objectifs;

CONSIDÉRANT que selon le plan d'action de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Vaudreuil-Dorion, il y a lieu de signer cette entente mutuelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la Municipalité de Saint-Zotique pour une période de trois ans, renouvelable automatiquement par période successive de trois ans.

« ADOPTÉE »

19-03-173 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-03 / Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 20 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-03;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services d'Arbres Primeau inc., 566, chemin de la Haute-Rivière, Châteauguay (Québec), J6J 5W6, pour le service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage, et ce, pour un montant de 375 186,42 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-03;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Entretien des espaces verts et aires récréatives, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-174 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-05 / Fourniture de produits d'entretien ménager

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de produits d'entretien ménager, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, deux des trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-05;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Distribution O-Max (9170-6226 Québec inc.), 102, rue Alexandre, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3K2, pour la fourniture de produits d'entretien ménager, et ce, pour un montant de 14 907,27 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-05;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de produits d'entretien ménager et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-175 Financement / Prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay afin d'éventuellement desservir le lot 1 676 430;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux de construction des entrées de service pour les propriétés sises au 2072 et 2076, rue De Breslay à même les travaux de prolongement de réseaux;

CONSIDÉRANT que les propriétaires desdites propriétés sont invités à participer financièrement à la construction de leurs entrées de service respectives;

CONSIDÉRANT que seuls les propriétaires du 2072, rue De Breslay désirent participer financièrement à la construction de leurs entrées de service;

CONSIDÉRANT que le coût de construction des entrées de service est évalué à 7 500 \$ par propriété;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay est de 163 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une réserve pour couvrir les imprévus et les frais afférents de 55 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de préparer les documents d'appel d'offres public pour les travaux de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire de la rue De Breslay afin d'éventuellement desservir le lot 1 676 430;

QUE les travaux de construction des entrées de service du 2072 et du 2076, rue De Breslay soient intégrés et financés à même les travaux de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire de la rue De Breslay;

QUE l'article 6.3.2 du Règlement n° 1709 soit appliqué dans l'éventualité où le propriétaire du 2076, rue De Breslay voudrait se raccorder aux entrées de service (paiement des frais réels encourus par la Ville);

QUE ces travaux soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-176 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.01.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, une des deux soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01.1;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Services exp inc., 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour les services professionnels de surveillance des travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry, et ce, pour un montant 49 899,15 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-R1766.01.1;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division - Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels de surveillance pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE dans l'attente de l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1766, ce contrat soit financé par le surplus accumulé non affecté et que celui-ci soit remboursé dès l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt à même les fonds prévus par celui-ci;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-177 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1752.10 / Services professionnels de surveillance / Réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance pour le réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 7 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, une des deux soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1752.10;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le plus bas prix conforme, en l'occurrence Les Services exp inc., 11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour les services professionnels de surveillance pour le réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour un montant totalisant 25 850,97 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-19-R1752.10;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels de surveillance pour le réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-178 Ordres de changement n^{os} 9 à 11 / Appel d'offres n^o 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 9 à 11 de l'entrepreneur général reliés au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n^o 401-110-18-51 » totalisant un montant de 86 190,12 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis

« ADOPTÉE »

19-03-179 Autorisation / Transmission des plans et devis au MELCC / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte / Règlement n^o 1753

CONSIDÉRANT le projet d'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill Durnam ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme Shellex Infrastructures à présenter la demande pour l'obtention dudit certificat du MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le MELCC soit informé que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE soit autorisée la firme Shellex Infrastructures à transmettre la demande d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-03-180 Permission de passage sous l'emprise ferroviaire au point milliaire 1.81 / Réseau de transport métropolitain / Installation d'une conduite d'égout souterraine / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage pour desservir le secteur de la Gare;

CONSIDÉRANT le fait qu'une conduite d'égout dans une gaine souterraine doit traverser l'emprise ferroviaire appartenant au Réseau de transport métropolitain (exo) au point milliaire 1.81 correspondant au prolongement de la rue Briand;

CONSIDÉRANT l'entente pour la permission de passage relatif à l'installation d'une conduite d'égout souterraine transmise le 12 février 2019 par exo;

CONSIDÉRANT que des frais administratifs de 750 \$ sont exigibles à la signature de l'entente et qu'un montant annuel de 221,15 \$ est nécessaire pour le maintien de ladite permission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite permission;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la permission de passage relatif à l'installation d'une conduite d'égout souterraine au point milliaire 1.81 correspondant au prolongement de la rue Briand;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-181 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.09 / Travaux de réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1752.09;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour un montant de 61 364,46 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1752.09;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de réaménagement de l'intersection de la route De Lotbinière et de l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-182 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry, et ce, pour un montant de 1 104 733,91 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.01;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du chemin Dumberry, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-183 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03 / Travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 février 2019 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Entreprises J. Piccioni inc., 1250, rue Saint-Amour, Montréal (Québec), H4S 1J2, pour les travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour un montant de 60 727,82 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.03;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de réaménagement de l'avenue Saint-Charles, du boulevard Harwood à l'avenue Saint-Jean-Baptiste, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-03-184 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 février 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-185 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 février 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents
sauf pour la recommandation n° 19-02-19 qui est résolue à la majorité des conseillers présents (Madame Jasmine Sharma ayant voté contre)

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 février 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-02-16	PIIA / 181, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur et enseigne sur poteau / Lot 1 546 352 / Zone C2-531
CCU n° 19-02-17	PIIA / 829, route Harwood / Agrandissement du bâtiment principal industriel / Lot 1 543 631 / Zone I2-743
CCU n° 19-02-19	PIIA / 3101, boulevard de la Gare / Construction d'un stationnement / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002
CCU n° 19-02-20	PIIA / 1885, montée Labossière / Enseigne au mur de façade / Lot 1 673 924 / Zone I3-831
CCU n° 19-02-21	PIIA / 3212, route Harwood / Enseigne sur poteau / Lot 5 306 034 / Zone C3-815
CCU n° 19-02-22	PIIA / 3206, boulevard de la Gare, local 150 / Enseigne au mur / Lot 4 325 304 / Zone C3-353

« ADOPTÉE »

19-03-186 Dérogation mineure / 21700, autoroute Félix-Leclerc / Implantation du bâtiment accessoire et matériaux de construction / Lot 1 676 335 / Zone C3-217 / CCU n° 19-02-13

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire localisé à l'intérieur de la marge et cour avant et dont les matériaux de construction et la toiture ne s'harmonisent pas avec le bâtiment principal en dérogation aux articles 2.2.2, 2.2.11.2, 2.2.11.3 et 2.2.11.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permettent pas;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-13 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21700, autoroute Félix-Leclerc, soit reportée à une séance ultérieure suivant la réception de nouveaux plans selon les conditions identifiées pour l'approbation du PIIA.

« ADOPTÉE »

19-03-187 Dérogation mineure / 2915, rue des Amarantes / Escalier extérieur en cour latérale / Lot 3 785 173 / Zone H1-431 / CCU n° 19-02-15

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2915, rue des Amarantes;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-15 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2915, rue des Amarantes, afin d'autoriser, pour une résidence unifamiliale isolée, un escalier extérieur en cour latérale menant au 2^e étage en dérogation à l'article 2.3.8.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne l'autorise qu'en cour arrière.

« ADOPTÉE »

19-03-188 Dérogation mineure / 3101, boulevard de la Gare / Dimensions des cases et marge de recul du stationnement et largeur de l'entrée charretière des autobus / Lots 3 001 534, 4 874 620 et 4 874 622 / Zone P3-1002 / CCU n° 19-02-18

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3101, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-02-18 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents
(Madame Jasmine Sharma ayant voté contre)

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3101, boulevard de la Gare, afin d'autoriser :

- une largeur d'accès de 17 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une largeur d'accès maximale de 11 mètres pour un usage communautaire;
- une largeur de cases de stationnement de 2,50 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage no 1275 qui exige une largeur minimale de 2,65 mètres;

QUE toutefois soit refusé l'aménagement d'une aire de stationnement située à une distance minimale de 0,50 mètre de la ligne d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.16.1.4.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

19-03-189 Octroi de contrat / Premier Tech Aqua / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n°1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'imposition d'une tarification au Règlement n° 1767 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019, afin de prendre à sa charge l'entretien desdits systèmes, en conformité avec les exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ c Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat de services avec le fabricant des systèmes de marque Premier Tech Aqua, afin que celui-ci effectue l'entretien de ses systèmes installés sur le territoire, le tout conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités du contrat de services;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Permis et inspections soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services avec Premier Tech Aqua, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-03-190 Octroi de contrat / Technologies Bionest inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n°1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'imposition d'une tarification au Règlement n° 1767 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019, afin de prendre à sa charge l'entretien desdits systèmes, en conformité avec les exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ c Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat de services avec le fabricant des systèmes de marque Technologies Bionest inc., afin que celui-ci effectue l'entretien de ses systèmes installés sur le territoire, le tout conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités du contrat de services;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Permis et inspections soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services avec Technologies Bionest inc., en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-03-191 Octroi de contrat / Enviro-Step Technologies inc. / Entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n°1607 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'imposition d'une tarification au Règlement n° 1767 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2019, afin de prendre à sa charge l'entretien desdits systèmes, en conformité avec les exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ c Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat de services avec le fabricant des systèmes de marque Enviro-Step Technologies inc., afin que celui-ci effectue l'entretien de ses systèmes installés sur le territoire, le tout conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités du contrat de services;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Permis et inspections soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services avec Enviro-Step Technologies inc., en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-03-192 Programme « À pied, à vélo, ville active » / Écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine

CONSIDÉRANT que le comité de circulation a reçu des demandes de réaménagement du secteur afin de sécuriser les déplacements des étudiants et usagers de l'école;

CONSIDÉRANT que le programme À pied, à vélo, ville active vise à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT que ladite démarche résulte au dépôt d'un plan de déplacement contenant des recommandations, s'il y a lieu, visant à sécuriser les déplacements actifs des usagers des écoles ciblées;

CONSIDÉRANT que le plan de déplacement scolaire permettra d'aider le Comité de circulation et ultimement le conseil municipal dans sa prise de décision;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les organismes Nature-Action Québec et Vélo Québec offrent de financer une partie de la démarche;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à élaborer une entente de collaboration avec Nature-Action Québec et Vélo Québec pour la réalisation d'un plan de déplacement scolaire pour les écoles Saint-Michel et Sainte-Madeleine.

« ADOPTÉE »

19-03-193 Adoption / Règlement n° 1764-01 / Gestion contractuelle / Catégories 1 / Adjudication des contrats à la suite d'une demande de prix / Annexes I, II et IV

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-01 a été déposé à une séance tenue le 18 février 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter des catégories à l'article 11.1, de modifier l'article concernant les adjudications de contrats à la suite de demandes prix ainsi que de remplacer les annexes I, II et IV ».

« ADOPTÉE »

19-03-194 Adoption / Règlement n° 1694-26 / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rues Édouard-Lalonde et Querbes et avenue de la Fabrique

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-26 a été déposé à une séance tenue le 18 février 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Édouard-Lalonde et Querbes et l'avenue de la Fabrique ».

« ADOPTÉE »

19-03-195 Adoption / Règlement n° 1270-63 / Urbanisme / Ajout d'un usage autorisé et de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densité (H-MF) » / Retrait de lots / Aire d'affectation du sol « Habitations de faible densité »

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 février 2019 le projet de règlement n° 1270-63 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2019 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-63 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter un usage autorisé dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » et de retirer de l'aire d'affectation du sol « Habitation de faible densité (H-F) » les lots 1 543 564, 1 543 565, 1 543 567, 1 543 568, 1 543 570, 1 546 950 et 1 674 013 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) » ».

« ADOPTÉE »

19-03-196 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-278 / Zonage / Modification des limites de la zone H1-423 / Création de la zone H3-456

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 février 2019 le premier projet de règlement le n° 1275-278 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 mars 2019 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-278 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites de la zone H1-423 et créer la nouvelle zone H3-456, ainsi que la grille des usages et normes applicable à cette dernière »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

19-03-197 Adoption de projet / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1777 intitulé :

« Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-03-198 Avis de motion / Règlement n° 1777 / Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

19-03-199 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (Îlot Pasold)

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-279 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold) »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-03-200 Avis de motion / Règlement n° 1275-279 / Zonage / Création de la zone P2-761 / PAE et PPU Harwood (îlot Pasold)

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold).

19-03-201 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1770 / Réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1770 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 26 février 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1770 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 14 595 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour les années 2019 et 2020 (Règlement parapluie) ».

« ADOPTÉE »

19-03-202 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1756 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la rue Chicoine en décrétant une dépense et un emprunt de 2 528 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

19-03-203 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 février 2019.

« ADOPTÉE »

19-03-204 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-03-205 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-03-206 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 41 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe